



Grand-Rue 26 / Reichengasse 26  
1700 FRIBOURG / FREIBURG, le 23 mars 2010

Aux destinataires de la consultation  
selon la liste annexée

Tél. 026 / 305 14 03  
Fax 026 / 305 14 08

**Projet d'ordonnance concernant la plate-forme informatique cantonale contenant les données des registres des habitants**

**Consultation restreinte**

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remettons ci-joint pour consultation le projet d'ordonnance mentionné en titre, accompagné d'un commentaire. Ce projet devrait entrer en vigueur en même temps que la modification du 16 novembre 2009 de la loi sur le contrôle des habitants instituant la plate-forme informatique cantonale, à savoir le 1<sup>er</sup> juillet 2010, afin que le recensement fédéral 2010 puisse être réalisé sur la base des données des registres des habitants.

Nous vous prions par conséquent de faire parvenir vos éventuelles propositions et observations à la Direction de la sécurité et de la justice, si possible également par voie électronique ([dsj@fr.ch](mailto:dsj@fr.ch)), jusqu'au

**30 avril 2010**

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Directeur

E. Jutzet

**Liste des organes et institutions consultés**

Les Directions du Conseil d'Etat  
et, par elles, les services et institutions concernés

La Chancellerie d'Etat (pour information)

Le Service de législation

Le Service de l'informatique et des télécommunications

Le Service de la statistique

L'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données

L'Association des communes fribourgeoises

L'Association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg

L'association des employés communaux du district de la Singine  
(*Vereinigung der Verwaltungsangestellten der Gemeinden des Sensebezirks*)

L'Office fédéral de la statistique